

# souci avec l'acheteur de mon vehicule

## Par milou29041981, le 12/08/2012 à 17:59

bonjour

voila j'ai vendu ma voiture a un particulier jeudi avec ct

elle n'est passe au debut j'ai fait les reparations necessaire dessus mon garagiste la repasse au ct pas de souci elle passe

l'acheteur vient chercher la voitue le lendemain message sur mon repondeur comme quoi il y a encore plus de 500 euros de reparations dessus il veut que je lui paye la moitie sinon il porte plainte contre moi le ct et le garagiste car il pense qu'on est de meche j'aimerais savoir vraiment si je risque quelque chose et en plus je lui ai fait signe une lettre comme quoi il a pris connaissance de la voiture et qui l'a achete avec ct il doit changer encore roulement soufflet etc......

#### Par razor2, le 13/08/2012 à 11:56

Bonjour,

Il ne pourra pas "déposer" plainte, car cet éventuel "différent", relèverait du civil et non du pénal.

Par contre, en tant que vendeur, vous êtes redevable de la garantie légale contre les vices cachés.

Mais il appartient à votre acheteur de prouver que les problèmes que rencontrent ce véhicule relèvent du vice caché...

Pour cela, il devra faire expertiser la voiture à ses frais en vous y conviant.

Dans l'attente, vous pouvez décliner sa demande.

Par milou29041981, le 13/08/2012 à 20:37

merci

Par milou29041981, le 13/08/2012 à 21:08

et est ce qu'il a un delai de retractation et la lettre que je lui ai fais signer comme quoi il a pris

connaissance de l'etat de la voituire et l'avoir achete av ct est ce qu sa peut m'aider si il va plus loin

## Par razor2, le 14/08/2012 à 08:36

Aucun délai de rétractation.

Si la lettre qu'il a signée mentionne des problèmes pour lesquels ensuite il demande "réparations", vous pourriez être en effet couvert puisque ca prouvera qu'il avait connaissance de ces problèmes (donc pas de vice caché.) Si les problèmes qu'il rencontre sont "différents" que ceux mentionnés dans la lettre, celle ci ne vous servira à rien.

## Par janus2fr, le 14/08/2012 à 13:11

[citation]et l'avoir achete av ct [/citation] Bonjour,

Que voulez-vous dire par cette formule?

Un contrôle technique de moins de 6 mois est obligatoire pour la vente d'un véhicule de plus de 4 ans, donc qu'apporte cette mention sur la lettre ?